



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Conservation du château de Chambord et patrimoine

Question écrite n° 9958

#### Texte de la question

M. Bastien Lachaud alerte Mme la ministre de la culture sur l'état de délabrement du château de Chambord. Chef d'œuvre de la renaissance, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'aile François 1er est menacée d'effondrement, faute de travaux structurels. Murs fissurés, pierres fendues, étais un peu partout pour éviter un effondrement imminent, la situation est connue de longue date, mais semble s'aggraver avec la succession d'évènements climatiques (inondations et sécheresses) qui fragilisent encore le bâti, datant du XVI<sup>e</sup> siècle. La situation en est rendue à ce point que 90 % de l'aile est fermée au public pour des raisons de sécurité. Déjà en 2003, le plancher d'une des salles du château s'était effondré, entraînant la chute de plusieurs visiteurs, dont six ont été blessés. Alors que le château est l'un des monuments les plus visités de France, avec près de 1,2 millions de visiteurs pour l'année 2024, cette fermeture est préjudiciable pour l'intérêt public, patrimonial et culturel. Les salles pédagogiques qui servaient de support aux visites des enfants sont fermées. Les travaux d'urgence se chiffraient à 12 millions d'euros, dont la structure peut financer la moitié. Toutefois, faute de politique publique à la hauteur de la situation, le château en est réduit à faire appel aux dons des particuliers ou de mécènes pour récolter les fonds nécessaires, plaçant, de fait, la conservation du château dans l'incertitude. Aussi, M. le député souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire pour éviter la dégradation du château, quelles mesures de financement sont prévues et quelle politique d'accès à l'histoire, la culture et au patrimoine il entend mener pour que le château de Chambord reste accessible à toutes et à tous. Au-delà du cas emblématique du château de Chambord, de nombreux monuments ou bâtiments patrimoniaux plus modestes sont en danger, faute de politique publique permettant de les conserver. Aussi il lui demande quelle politique le Gouvernement entend mener pour préserver le patrimoine dans sa diversité géographique, historique et sociale.

#### Texte de la réponse

Le Domaine national de Chambord (DNC), établissement public industriel et commercial, sorti de la liste des opérateurs de l'État, fait l'objet d'une attention soutenue de ses quatre ministères de tutelle (ministère de la culture, ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et ministère transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature), qui accompagnent l'établissement dans le renforcement de sa gouvernance et la mise en œuvre de ses projets stratégiques. À ce titre, le premier contrat d'objectifs et de performance du domaine, qui a été adopté en juin 2025, prévoit l'élaboration d'un schéma directeur de restauration et d'aménagement demandé à l'établissement depuis de nombreuses années et qui devrait être rendu en 2026 par l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent. La dégradation de l'état sanitaire de l'aile François Ier fait l'objet d'un suivi étroit par les services dédiés du DNC, avec l'appui de la direction régionale des affaires culturelles de Centre-Val de Loire. À la suite de la fermeture de cette aile en 2023, une instrumentation a été mise en place et des études ont été commandées à l'architecte en chef des monuments historiques pour poser le diagnostic et élaborer des propositions de restauration. Compte tenu de l'ampleur du projet, la maîtrise d'ouvrage des études préalables a été confiée par l'établissement, en juin 2025, à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), établissement public du ministère de la culture spécialisé dans la conduite des grands travaux complexes, en prévision d'une opération de restauration. Le ministère de la culture a régulièrement augmenté sa subvention d'investissement annuelle au

profit du DNC : en 2017 (+ 0,5 million d'euros), puis à nouveau en 2018 (+ 0,14 million d'euros), en 2023 (+ 0,16 million d'euros) et en 2024. La subvention s'est élevée à 4,8 millions d'euros en 2024 et 2,5 millions d'euros en 2025. Ces apports financiers ont permis de contribuer à abonder le fonds de roulement de l'établissement en prévision des travaux à venir. 1,5 million d'euros supplémentaire vient d'être délégué à l'établissement. Le dynamisme des ressources propres de l'établissement devrait lui permettre d'assurer une part substantielle du financement de ces travaux qui revêtent un caractère prioritaire dans sa programmation. S'y ajouteront les recettes supplémentaires issues de la tarification différenciée (permettant d'appliquer un tarif spécifique aux visiteurs âgés de plus de 18 ans domiciliés hors Union européenne et Espace économique européen), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9958

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [30 septembre 2025](#), page 8297

**Réponse publiée au JO le :** [25 novembre 2025](#), page 9517